

STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

BONNES PRATIQUES DANS LES PAYS DE L'OCDE



OCDE 

Stratégies nationales de développement durable : bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre:

Good Practices in the National Sustainable Development Strategies of OECD Countries

© OCDE 2006

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax (33 1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France (contact@cfcopies.com).

Avant-propos

Une fonction importante du programme horizontal de l'OCDE en matière de développement durable est d'aider les pays membres à concevoir et développer des politiques et des programmes durables au niveau national. La plupart des pays membres de l'OCDE ont maintenant mis en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) conformément aux prescriptions du programme *Action 21* adopté à la conférence sur l'Environnement et le Développement en 1992.

Dans le passé, l'OCDE et les Nations Unies ont défini des principes directeurs généraux pour l'élaboration et le contenu de ces stratégies qui devraient être basées sur quelques principes clés comme les approches gouvernementales intégrées, les perspectives à long terme, la consultation des parties intéressées et des objectifs réalistes. Cette étude examine les stratégies nationales de développement durable au sein des pays de l'OCDE en accord avec ces principes. Elle tente d'identifier les bonnes pratiques actuellement en place en repérant des exemples de stratégies nationales spécifiques.

En partageant l'information et les discussions autour de ce qui fonctionne et ce qui ne marche pas, les pays peuvent améliorer le contenu et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable dans le cadre de l'OCDE. Ils peuvent ensuite partager leurs expériences avec les pays non membres à travers le travail mené conjointement avec la Commission du développement durable de l'ONU (CDD) ou d'autres organismes internationaux.

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Table des matières

Résumé.....	7
Introduction.....	9
Principes directeurs généraux concernant les stratégies nationales....	11
Intégration des politiques	15
Horizon intergénérationnel	17
Analyse et évaluations.....	19
Coordination et institutions.....	21
Gouvernance locale et régionale	23
Participation des parties intéressées.....	25
Indicateurs et Objectifs	27
Suivi et évaluation	29
Références.....	31
Annexe.....	33

Résumé

La plupart des pays membres de l'OCDE ont conçu et mis en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) conformément aux prescriptions du programme *Action 21* adopté en 1992. Ces dispositifs offrent la possibilité de tirer parti des complémentarités des programmes dans les domaines économique, environnemental et social dans l'optique d'améliorer l'efficacité à long terme de l'action des pouvoirs publics. Cependant, l'examen des stratégies nationales révèle que, dans leur conception et dans leur mise en œuvre, bon nombre d'entre elles ne respectent pas les recommandations fondamentales énoncées par l'OCDE et par les Nations Unies.

Il convient d'être attentif à leur contenu (action publique dans ses différentes dimensions, échéanciers, instruments d'analyse), aux questions de gouvernance (institutions, acteurs concernés, liens locaux) et aux mécanismes nécessaires pour les améliorer (indicateurs, objectifs, suivi). Certes, il n'existe pas de méthode unique, d'axe universel ou de mécanisme de coordination idéal applicables à ces stratégies, qui reflètent les spécificités économiques, sociales, environnementales et culturelles des pays qui les adoptent.

Toutefois, il est possible de déceler des pratiques efficaces dans les différentes stratégies mises en œuvre par les pays en fonction de leurs caractéristiques propres.

1. *Intégration des politiques* – les stratégies nationales doivent tenir compte des préoccupations environnementales, économiques et sociales dans les approches intégrées décrites par les plans et rapports nationaux.
2. *Horizon intergénérationnel* – les stratégies nationales doivent viser des horizons temporels éloignés compatibles avec des principes et indicateurs intergénérationnels.

3. *Analyse et évaluations* – il convient d'utiliser des outils d'analyse intégrés dans les rapports nationaux pour déterminer les coûts et les avantages environnementaux, économiques et sociaux des mesures et stratégies envisageables.
4. *Coordination et institutions* – un large éventail de services et organismes gouvernementaux devraient être pleinement impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies nationales, placées dans leur ensemble sous la responsabilité du cabinet du premier ministre ou de son équivalent.
5. *Gouvernance locale et régionale* – les autorités locales et régionales devraient être pleinement impliquées dans la conception des stratégies nationales et certains aspects de leur réalisation devraient incomber aux niveaux infranationaux.
6. *Participation des parties intéressées* – les parties intéressées (entreprises, syndicats, organisations non gouvernementales, par exemple) devraient participer avec des représentants des pouvoirs publics aux commissions responsables de la conception et de la mise en œuvre des stratégies nationales.
7. *Indicateurs et objectifs* – les stratégies devraient s'appuyer sur des systèmes structurés d'indicateurs (répertoriés dans les plans et rapports nationaux) facilitant le suivi des progrès accomplis et pouvant servir d'objectifs quantitatifs.
8. *Suivi et évaluation* – des organismes ou dispositifs indépendants devraient être établis pour surveiller la mise en œuvre des stratégies nationales et formuler des recommandations visant leur amélioration.

Introduction

Généralités

Les gouvernements ont accepté pour la première fois de préparer des stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans le cadre du programme *Action 21*, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (sommet de Rio). L'objet de ces stratégies était de traduire les principes et engagements adoptés lors du sommet dans des mesures et actions concrètes. Les gouvernements se sont donc engagés à « adopter une stratégie nationale de développement durable qui (...) devrait être inspirée des différents plans et politiques sectoriels, économiques, sociaux et écologiques appliqués dans le pays et les fondre en un ensemble cohérent. (...) Cette stratégie devrait avoir pour objectif d'assurer un progrès économique équitable sur le plan social tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures ».

En 1997, une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU a été organisée pour évaluer les progrès réalisés depuis le sommet de Rio et elle a fixé à 2002 la date butoir pour la mise en place de stratégies nationales de développement durable. En 2002, lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), il a été observé que la conception et la mise en œuvre des stratégies n'avaient pas progressé. Les pays ont été appelés à « prendre des mesures immédiates pour progresser dans la formulation et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et commencer à les mettre en œuvre d'ici à 2005 ». En outre, tenir compte des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux fait partie des objectifs de la Déclaration du millénaire des Nations Unies.

Situation actuelle

Selon la Commission du développement durable de l'ONU (CDD), beaucoup reste à faire pour atteindre l'objectif du SMDD en vertu duquel

une SNDD devait être en vigueur dans tous les pays en 2005. D'après l'évaluation la plus récente, seuls 12% des pays, sur un total de 191, mettent actuellement en œuvre une stratégie (DAES NU, 2004). Cependant, dans 24% d'entre eux, des documents stratégiques ont été approuvés par les pouvoirs publics ou sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne les trente pays membres de l'OCDE, ils ont pour la plupart défini des stratégies nationales de développement durable sous une forme ou sous une autre (voir l'**annexe**). Vingt-trois se sont dotés de stratégies ou plans officiels. Parmi eux, l'Australie, la Finlande, la France, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse ont formulé des stratégies assez tôt, et certains (comme le Royaume-Uni) les ont modifiées depuis. L'Allemagne, l'Autriche, la Corée, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la République slovaque et la République tchèque ont élaboré leur première stratégie plus récemment.

En 2001, l'Union européenne en a elle aussi conçu une pour ses Etats membres (en cours de révision). La Stratégie nordique de développement durable (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) a été redéfinie en 2005.

Sept pays membres de l'OCDE ne possèdent pas de stratégie nationale de développement durable à proprement parler (Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Hongrie, Mexique et Turquie). Dans les pays fédéraux comme la Belgique ou le Canada, il est plus difficile de concevoir une stratégie nationale générale. En Belgique, le gouvernement fédéral a adopté une stratégie de développement durable et est en train de formuler une stratégie nationale avec les autorités des régions et des collectivités. Le Canada a opté pour une démarche décentralisée dans laquelle vingt-huit ministères et organismes ont formulé des stratégies séparément, et il élabore actuellement un plan national global.

Le Mexique a inclus des principes de développement durable dans ses plans nationaux de développement existants au lieu d'élaborer une stratégie à part entière. L'Espagne, la Hongrie et la Turquie sont en train de rédiger un texte. Les Etats-Unis, quant à eux, privilégient les partenariats public/privé pour promouvoir la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Principes directeurs généraux concernant les stratégies nationales

En 1992, le chapitre 8 du programme *Action 21* évoquait pour la première fois la notion de stratégies nationales de développement durable et donnait des indications sur la structure ou le contenu qu'elles devaient avoir. Depuis, diverses instances s'efforcent de formuler des orientations complémentaires sur la conception de ces stratégies. Les SNDD sont en général considérées comme des processus (où l'apprentissage joue un très grand rôle) qui conduisent à la rédaction d'un document ou à l'élaboration d'un plan qui doivent rester dynamiques. Il ne faut pas confondre les SNDD avec les documents stratégiques, ces derniers étant des outils employés pour expliciter la stratégie. Parmi ces documents figurent les rapports officiels analysant et évaluant la situation et son évolution, les programmes et les plans répertoriant les mesures et initiatives convenues par les participants et les documents relatifs aux opinions et aux actions des acteurs concernés.

Voici des exemples d'observations sur les stratégies nationales de développement durable :

- « un moyen de planifier et de prendre des mesures pour faire évoluer ou renforcer les valeurs, les connaissances, les technologies et les institutions » (Carew-Reid et al. 1994).
- « un ensemble coordonné de processus participatifs permettant de progresser de façon continue dans les domaines de l'analyse, du débat, du renforcement des capacités, de la planification et de la mobilisation des ressources et permettant de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société ou de procéder, le cas échéant, à des arbitrages » (OCDE, 2001).
- « les stratégies de développement durable ne peuvent pas être mises en œuvre comme des 'plans' ; elles exigent de la souplesse de la part des pouvoirs publics et, en même temps, être assorties d'objectifs précis et vérifiables, y compris d'objectifs chiffrés si possible (EEAC, 2005).

En 2001, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a publié un ensemble de lignes directrices pour aider les pays en développement à formuler leurs stratégies nationales de développement durable (OCDE, 2001). Ces lignes directrices s'appuient sur un certain nombre d'éléments fondamentaux : vaste consultation, appropriation par le pays concerné, détermination d'objectifs réalistes, etc.

En 2002, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU a à son tour défini des lignes directrices sur la préparation des stratégies nationales de développement durable (DAES NU, 2002). Elles sont axées sur cinq préceptes : 1) intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, et assurer l'équilibre entre secteurs, territoires et générations ; 2) garantir une large participation et des partenariats efficaces ; 3) encourager l'appropriation par le pays concerné et la mobilisation de celui-ci ; 4) développer les capacités et créer un environnement propice ; et 5) mettre l'accent sur les résultats et les moyens de mise en œuvre.

Les comparaisons montrent que les lignes directrices de l'OCDE et de l'ONU sont très similaires sur un certain nombre de points (**tableau 1**). La suite du présent document, qui vise à mettre en lumière les bonnes pratiques dans les approches retenues par les pays membres de l'OCDE, indique dans quelle mesure ils respectent ces préceptes. Une future analyse pourrait permettre d'améliorer encore ces lignes directrices générales pour faciliter une mise en œuvre efficace des stratégies nationales de développement durable.

Table 1. Comparaison des recommandations des Nations Unies et de l'OCDE relatives aux stratégies nationales de développement durable

Principaux éléments	OCDE	Nations Unies
Intégration des politiques	Intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux Concevoir une stratégie globale et intégrée	Intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux Relier les différents secteurs
Horizon intergénérationnel	Créer un consensus sur un projet à long terme	Imaginer un projet stratégique et pragmatique partagé Relier le court et le moyen/long termes
Analyse et évaluations	Fonder la stratégie sur une analyse globale et fiable S'appuyer sur les processus et stratégies existants	Fonder la stratégie sur une analyse technique et économique solide S'appuyer sur les processus et stratégies existants
Coordination et institutions	Mobiliser les pouvoirs publics à un niveau élevé et les grandes institutions influentes	Placer une ou plusieurs institutions puissantes à la tête du processus
Gouvernance locale et régionale	Associer les échelons national et local	Associer les échelons national, régional et mondial
Participation des parties intéressées	Assurer une participation effective Placer la population au cœur de la stratégie	Donner accès aux informations à toutes les parties intéressées et assurer la transparence et la contrôlabilité Créer des partenariats entre pouvoirs publics, société civile, secteur privé et institutions extérieures
Indicateurs et objectifs	Définir des objectifs assortis de priorités budgétaires claires	Fonder la stratégie sur des objectifs réalistes et souples
Suivi et évaluation	Prévoir des modalités de suivi, de formation et d'amélioration	Prévoir des mécanismes intégrés de bilan, de suivi, d'évaluation et de retour d'information

Source : OCDE, 2001 ; DAES NU, 2002.

Intégration des politiques

Le développement durable a été défini de multiples façons, mais dans la pratique, ce terme a fini par désigner une forme de développement qui établit un équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux à la fois pour la génération présente et pour les générations futures. L'intégration des trois dimensions du développement durable est l'un des équilibres les plus difficiles à respecter lors de la formulation des stratégies nationales. Concrètement, la plupart de ces dernières mettent davantage l'accent sur les questions environnementales et s'efforcent de tenir compte des aspects économiques. Le volet social est le plus négligé. Par conséquent, rares sont celles qui développent la capacité à envisager et à opérer des arbitrages entre les trois domaines dans la conception de l'action des pouvoirs publics en général.

La plupart des pays mettent l'accent sur les éléments environnementaux dans leur stratégie de développement durable. Par exemple, la stratégie du Danemark est essentiellement axée sur la prise en compte des questions environnementales dans plusieurs secteurs précis. La Stratégie australienne pour un développement écologiquement durable insiste sur certains dossiers environnementaux tels que la gestion des zones côtières. Fondamentalement, la stratégie du Japon est un programme environnemental axé sur le recyclage des matériaux, le réchauffement climatique et la biodiversité, tandis que celle de la Corée s'appuie sur le Projet écologique national pour le nouveau millénaire. Le Canada a élaboré des stratégies ministérielles en se fondant sur un « Guide de l'écogouvernement » pour préserver la santé de l'environnement du pays.

Le volet social est celui auquel les stratégies nationales donnent le moins de place. Bien qu'elles définissent souvent des objectifs sociaux, parfois assortis d'indicateurs, ceux-ci sont généralement énoncés parallèlement aux autres objectifs et rarement fondus dans une stratégie globale. Il y a aussi de grandes différences, entre pays, dans la façon d'interpréter cette notion (qui va des conséquences sanitaires des mesures de protection de l'environnement à la situation des minorités ethniques et à l'égalité entre les hommes et les femmes, en passant par des considérations plus larges relatives à la qualité de la vie, à la viabilité des modes de

consommation et aux relations sociales – pauvreté, délinquance, emploi, éducation).

Quelques pays (par exemple la Belgique, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et la Suède) ont réussi à intégrer des éléments sociaux dans leur stratégie. En 2005, l'Allemagne a présenté les progrès accomplis dans le cadre de sa « feuille de route sur la durabilité », qui porte sur l'emploi, le vieillissement, les retraites et la famille, mais aussi sur la responsabilité sociale des entreprises. Dans le domaine social, certains pays ont étendu leur réflexion à la sphère internationale. Ainsi, parmi ses objectifs, la Norvège a placé la nécessité d'accroître son aide au développement et ses importations en provenance de pays en développement. La stratégie nationale du Portugal comprend des lignes directrices relatives au renforcement de la coopération pour le développement, notamment avec les pays lusophones, et à l'augmentation de l'aide publique au développement, dans l'optique de la porter à 0.7% du PIB.

Encadré 1. Bonnes pratiques en matière d'intégration des politiques : prendre en compte l'élément social

Belgique – Le gouvernement fédéral belge a été le premier, en 1999, à œuvrer pour que soient pris en compte des éléments sociaux (lutte contre la pauvreté aussi bien dans les pays pauvres que dans les pays riches) dans sa stratégie de développement durable.

Nouvelle-Zélande – *Développement durable en Nouvelle Zélande* accorde le même poids au développement durable dans le domaine social que dans les domaines économique et environnemental, et attache une importance particulière à la démographie, aux nouveaux rôles des femmes dans la société, à l'amélioration de la santé et du logement et à l'intégration des collectivités maoris.

Suède – Les considérations sociales sont bien prises en compte dans la *Stratégie suédoise de développement durable*, notamment la lutte contre la pauvreté, la viabilité des modes de consommation et de production, la santé publique, la cohésion sociale, le bien-être et la sécurité, l'emploi et la formation, et le développement régional et local.

Horizon intergénérationnel

Outre le respect de l'équilibre entre objectifs économiques, environnementaux et sociaux, l'un des principes fondamentaux du développement durable réside dans la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins de la génération actuelle et ceux des générations futures. Cela se reflète dans la définition que donnait du développement durable le rapport Brundtland en 1987, à savoir un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Pour que le bien-être perdure, il faut que soient préservés à long terme les stocks d'actifs qui le sous-tendent (capital anthropique, naturel, humain et social, par exemple). Les stratégies nationales doivent viser un horizon temporel éloigné pour satisfaire l'équité intergénérationnelle, principe fondamental du développement durable.

Les stratégies nationales de la plupart des pays sont de courte durée (2000-2005, par exemple). D'autres portent sur dix ans, comme la Stratégie de développement durable de la République tchèque (2004-2014). Cela peut faciliter le suivi de la réalisation de certains objectifs et la gestion des changements à court et moyen termes, mais laisse les stratégies nationales exposées aux aléas politiques. Bien que, dans certains cas, les stratégies aient de fortes chances d'être reconduites ou que la législation prévoit leur renouvellement périodique, elles peuvent être sujettes aux caprices idéologiques ou politiques des gouvernements qui se succèdent. Les cadres de planification stratégique sont plus susceptibles de porter leurs fruits lorsqu'ils s'appuient sur un projet à long terme étayé par un engagement politique ferme et durable.

C'est pourquoi certains pays ont inscrit leur stratégie de développement durable dans un cadre temporel de 20 à 30 ans. Celle de la Suède a une échéance à 25 ans, mais permet de réévaluer plus fréquemment les mesures adoptées. La stratégie du Danemark contient des objectifs et des jalons qui s'étalent sur 20 ans, et celle de l'Allemagne, définie en 2002, comprend des indicateurs chiffrés et assortis d'échéances précises jusqu'en 2020. Celle de l'Islande, qui porte sur la période 2002-2020, est conçue pour être un document dynamique répondant à l'évolution des circonstances et des

priorités. L'horizon de la stratégie de la Pologne est indiqué par son titre : *Pologne 2025 : stratégie à long terme de développement durable*.

Bien qu'un horizon temporel plus éloigné permette de mieux intégrer les aspects intergénérationnels, ceux-ci sont difficiles à définir et à quantifier. La Finlande et quelques autres pays ont inclus des indicateurs relatifs à ces aspects dans leur stratégie. Ceux-ci peuvent porter sur l'allègement de la dette publique dans le domaine économique, sur la préservation des ressources dans celui de l'environnement, et sur le niveau des pensions de retraite dans le domaine social. En ce qui concerne la dimension environnementale, par exemple, la stratégie de la Suède stipule que « l'objectif global de la politique de l'environnement est de léguer à la génération ultérieure une société dans laquelle les principaux problèmes écologique ont été résolus ». La stratégie française plaide en faveur de la solidarité intergénérationnelle, et met l'accent sur la prise en charge des personnes âgées et sur la transmission des compétences d'une génération à une autre.

Encadré 2. Bonnes pratiques en matière de prises en compte des aspects intergénérationnels

Finlande – Le *Programme de développement durable du gouvernement finlandais* comprend des indicateurs intergénérationnels applicables au suivi du développement durable, par exemple la dette de l'Etat et la situation de la biodiversité.

Allemagne – Du point de vue économique, pour la *Stratégie de développement durable*, l'équité intergénérationnelle consiste à éviter d'accumuler une dette publique importante et de prendre des décisions économiques à court terme susceptibles d'accroître le fardeau à la charge des générations ultérieures.

Suède – La *Stratégie suédoise de développement durable* adopte une perspective intergénérationnelle et repose sur une vision de l'avenir qui devrait rester valable pendant une génération, ou au moins 25 ans.

Analyse et évaluations

Un travail d'analyse rationnel est important pour aider à repérer les arbitrages implicites entre objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans le cadre de la définition des priorités et de l'élaboration des politiques à l'appui du développement durable. Par ces évaluations, il s'agit d'obtenir des informations sur les conditions, les pressions et les réponses changeantes sur les plans économique, environnemental et social, et sur leurs corrélations avec les indicateurs et les objectifs des stratégies. On peut faire appel à cette fin aux outils existants, dont les évaluations environnementales, les analyses coûts-avantages, les cadres comptables, etc. Cependant, à l'exception de quelques-uns, les pays ont omis d'inscrire dans leurs stratégies nationales l'évaluation systématique des coûts et avantages des différentes lignes d'action possibles et la production d'informations pour éclairer les arbitrages entre toutes les facettes du développement durable.

Les outils les plus usités proviennent du domaine de la politique de l'environnement. Les études d'impact sur l'environnement (EIE) cherchent à jauger les possibles effets écologiques des politiques avant leur mise en œuvre. Au Canada, en vertu de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, les organismes publics sont tenus d'intégrer dans l'examen des différents projets les facteurs environnementaux – les effets positifs aussi bien que négatifs – et d'en rendre compte au public. D'autres pays, dont le Danemark, l'Espagne, la Grèce et l'Italie, recourent à l'évaluation environnementale stratégique (EES) pour mettre en évidence les résultats potentiels. Pour leur part, l'Irlande et le Portugal font appel à l'analyse SWOT (qui porte sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces) pour l'évaluation de la durabilité et la définition des priorités.

L'analyse des incidences et des interdépendances peut aussi passer par des mécanismes budgétaires qui font apparaître les liens entre les décisions de dépense et les effets sur le plan du développement durable. Aux Pays-Bas, chaque ministère est invité à présenter un aperçu de sa contribution au développement durable dans son budget annuel examiné par le parlement. La Suède, la Norvège et quelques autres pays ont établi des méthodes similaires d'écologisation du budget, qui exposent les incidences

potentielles pour le développement durable des dépenses publiques correspondant aux projets de mesures et de programmes.

Actuellement, des instruments d'analyse plus perfectionnés sont mis à l'essai dans certains pays. La Suisse utilise par exemple un nouvel outil d'évaluation stratégique de la durabilité dans ses procédures de planification, afin d'examiner les articulations avec le développement durable et les incidences globales des politiques et actions envisageables. Dans le même ordre d'idées, la stratégie de l'Union européenne prône une évaluation des propositions législatives importantes qui devrait aborder, lorsqu'il y a lieu, les effets sur l'égalité homme-femme et l'égalité des chances, et déterminer avec précision les groupes qui supporteront le poids du changement, afin que les décideurs prennent éventuellement des mesures pour les aider à s'adapter. Au Royaume-Uni, tous les ministères du gouvernement central sont tenus, dans le cadre de l'évaluation de la réglementation, d'évaluer les répercussions des politiques sous l'angle de la durabilité.

Encadré 3. Bonnes pratiques en matière d'analyse et d'évaluation

Union européenne – La *Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable* indique que toutes les propositions législatives importantes devraient faire l'objet d'une évaluation sous l'angle de la durabilité, c'est-à-dire d'« une évaluation des coûts et des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux éventuels d'une action ou d'un défaut d'action, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE ».

Suisse – L'évaluation stratégique de la durabilité est employée dans la stratégie de la Suisse pour estimer les effets de projets législatifs et autres sous l'angle des dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable et pour indiquer les déficits éventuels, et ce à un stade suffisamment précoce du processus pour pouvoir influencer sur ses orientations.

Royaume-Uni – Dans le cadre de la mise en œuvre de sa *Stratégie de développement durable*, le Royaume-Uni a rattaché ses procédures d'analyse préalable des politiques au processus d'évaluation de l'impact de la réglementation du *Cabinet Office*, de sorte que les administrations sont tenues d'évaluer les incidences des mesures envisagées sous l'angle de la durabilité et de tenir compte des résultats dans les activités générales de consultation publique.

Coordination et institutions

La mise en place d'un développement durable dépend dans une large mesure de l'existence d'une volonté politique à haut niveau, du bon fonctionnement des institutions publiques et de l'élimination des défaillances dans la coordination des politiques publiques. En faisant intervenir un large éventail de ministères et en coordonnant leur action, on permet aux stratégies d'aborder les problèmes dans une perspective élargie, de prendre en compte des intérêts variés et d'opérer des arbitrages entre les différents secteurs de l'action gouvernementale. La plupart des pays de l'OCDE ont mis en place des comités inter-agences ou interministériels chargés du développement durable, lesquels assurent une fonction centralisatrice d'intégration et permettent d'inscrire les initiatives dans un cadre global.

Il est également important de bien choisir l'organe auquel est confiée la supervision du mécanisme de coordination et des différents organismes participants. Dans la plupart des pays de l'OCDE, c'est le ministère de l'Environnement qui, soit directement, soit par le biais d'un comité de coordination qu'il supervise, est chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Il en est ainsi, par exemple, en Autriche, au Danemark, en Grèce, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, bien que le « cabinet vert » ait été remplacé par un « cabinet du développement durable », c'est le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) qui pilote la préparation des stratégies de développement durable et gère la mise en œuvre dans l'administration tout entière.

L'une des bonnes pratiques consiste à assigner la coordination générale au cabinet du premier ministre ou à son équivalent, qui aura davantage d'autorité que les ministères sectoriels pour demander des contributions ou remédier à des antagonismes. Dans un souci de cohérence maximale, la France, la Finlande, le Portugal et l'Allemagne ont établi l'instance responsable de la stratégie nationale de développement durable directement sous l'autorité du chef du gouvernement. Au sein du gouvernement fédéral belge, la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie appartient au secrétaire d'État au Développement durable, qui préside la Commission

interdépartementale du développement durable (CIDD), dans laquelle sont représentés tous les ministères fédéraux.

Une autre possibilité consiste à attribuer la responsabilité des stratégies nationales de développement durable au ministère des Finances, lequel peut s'assurer de l'existence des liens voulus entre la gestion stratégique et la définition des priorités budgétaires, les dépenses nationales et les recettes. Ainsi, en Norvège, c'est le ministère des Finances qui est chargé du plan de développement durable, alors qu'en République tchèque, le Conseil gouvernemental pour le développement durable est présidé par le vice-ministre des Affaires économiques. En Italie, le Comité interministériel de planification économique, responsable du développement durable, est présidé par le ministre de l'Economie et des Finances.

Encadré 4. Bonnes pratiques en matière de coordination et d'institutions

Finlande – La Commission nationale du développement durable, chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la stratégie nationale, est présidée par le Premier ministre.

France – Le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD), présidé par le Premier ministre, est l'instance responsable de la stratégie de développement durable de la France.

Allemagne – La Chancellerie fédérale est officiellement chargée tant de l'élaboration que de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ; elle supervise la contribution des différents ministères et tranche en dernier ressort en cas de désaccord entre eux.

Gouvernance locale et régionale

Les stratégies de développement durable devraient faire intervenir les autorités locales et donner lieu à un processus itératif et bidirectionnel entre le niveau national et les échelons décentralisés. Les principes fondamentaux et les grandes orientations stratégiques devraient être définis sur le plan national, mais les tâches plus spécialisées de planification, de mise en œuvre et de suivi peuvent aussi s'effectuer à un niveau décentralisé, moyennant un transfert de ressources et de pouvoirs approprié. Cependant, il peut se révéler difficile de promouvoir efficacement le développement durable lorsque différentes collectivités territoriales ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Seuls quelques-uns des gouvernements des pays de l'OCDE ont cherché à exercer un effet catalyseur sur les efforts infranationaux en faveur du développement durable et à assurer une coordination complète avec ces efforts.

La coordination entre les différents échelons administratifs est importante pour susciter des changements d'envergure. Dans les Etats à structure fédérale, elle est intrinsèquement plus compliquée, car les politiques intéressant le développement durable sont du ressort de plusieurs niveaux de pouvoir. Différente de celle des pays plus centralisés, l'organisation institutionnelle qui prévaut dans ces Etats – Australie, Belgique, Canada, Suisse, etc. – peut éventuellement nécessiter des procédures spéciales pour mettre en œuvre les stratégies de développement durable. En Belgique, par exemple, le gouvernement fédéral a adopté une stratégie de développement durable à part entière, tandis que les collectivités et les régions ont intégré les principes du développement durable dans leurs plans stratégiques.

Certains pays ont défini des approches distinctes mais égales pour les régions décentralisées. Le Royaume-Uni a élaboré un cadre stratégique pour le développement durable à l'échelle du Royaume, mais il met l'accent sur la mise en œuvre au niveau régional au moyen de stratégies nationales s'appliquant au gouvernement central et aux administrations de l'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord. Dans sa stratégie de développement durable, la France accorde une attention particulière aux territoires, lesquels recouvrent à la fois les régions et les échelons administratifs infrarégionaux.

Des pays comme la France et le Portugal ont pleinement associé les autorités locales et régionales à l'élaboration de leur stratégie nationale de développement durable. La stratégie du Royaume-Uni comporte un volet local fort, notamment au travers des partenariats stratégiques locaux et des plans pour des collectivités durables. Certains pays, dont la Corée, le Danemark, l'Irlande et l'Islande, coordonnent la mise en œuvre nationale et locale des stratégies de développement durable par le biais des processus locaux Action 21. Le chapitre 28 d'Action 21 énonce des orientations pour les initiatives locales à l'appui de ses objectifs généraux, et les collectivités locales sont invitées à élaborer des sous-stratégies en fonction de leur économie et des conditions particulières qui prévalent sur leur territoire.

Encadré 5. Bonnes pratiques en matière de gouvernance locale et régionale

Corée – Dans le contexte du *Projet écologique national pour le nouveau millénaire*, les autorités régionales ont élaboré un programme Action 21 local qui est coordonné par le Conseil coréen pour le programme Action 21 local.

Pays-Bas – La *Stratégie nationale de développement durable* énonce des orientations générales pour la durabilité à l'échelon infranational, qui sont destinées à être adaptées aux conditions locales.

Royaume-Uni – Intitulé *One Future - Different Paths*, le cadre commun du Royaume-Uni en faveur du développement durable fixe des objectifs communs pour l'Angleterre, l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord, sans compromettre les atouts offerts par la mise en œuvre régionale et la diversité des approches.

Participation des parties intéressées

La participation active des parties intéressées (entreprises, syndicats, organisations non gouvernementales, populations autochtones...) devrait constituer une caractéristique fondamentale de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. Le développement durable suppose des arbitrages entre les objectifs économiques, sociaux et écologiques qui ne peuvent être déterminés par les seuls gouvernements. Ces jugements de valeur appellent au contraire des approches participatives qui font intervenir le public moyennant une communication effective. Cela étant, le degré de participation des parties intéressées aux processus d'élaboration des politiques est fonction des préférences et des structures institutionnelles nationales. En l'occurrence, les situations varient considérablement selon les pays de l'OCDE en ce qui concerne le statut accordé à la participation des intéressés, le moment où elle intervient et sa portée.

Plusieurs pays ont mis en place des processus de participation *ad hoc* : consultées lors de l'élaboration de la stratégie nationale, les parties intéressées le sont moins au sujet de sa mise en œuvre et de son perfectionnement. Pour recueillir des commentaires sur les projets de stratégie, des enquêtes publiques plus ou moins poussées ont été organisées. Ainsi, en Belgique, l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable a été placé sur un site Internet public et des subventions ont été versées à des associations d'intérêt public pour soutenir des projets d'information en rapport avec la consultation. En Finlande, parallèlement à l'élaboration de la stratégie du gouvernement, les groupes d'intéressés ont été invités à préparer leurs propres stratégies de développement durable dans le cadre du Processus national de partenariat pour le développement durable. L'Italie a organisé deux séries de consultations avec les groupes concernés dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale, et elle a mis en place un site web qui peut être consulté par tout un chacun.

Certains pays font siéger les parties intéressées au sein de commissions ou de conseils spéciaux qui formulent des avis à l'intention de l'organisme officiel chargé de mettre en œuvre la stratégie, mais qui sont distincts de celui-ci. On peut citer le Conseil fédéral du développement durable (CFDD)

en Belgique, le Conseil national du développement durable (CNDD) en France, le Conseil du développement durable (RNE) en Allemagne, le Conseil national du développement durable en Irlande, la Commission du développement durable (SDC) au Royaume-Uni, ou encore la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) au Canada.

D'autres pays font participer les parties intéressées, aux côtés des organismes officiels, à la structure de coordination globale mise en place à l'appui du développement durable. On peut citer le Forum pour une Autriche durable, le Conseil gouvernemental pour le développement durable en République tchèque, la Commission nationale du développement durable en Finlande, le Conseil national du développement durable en Irlande, le Conseil du développement durable en Pologne, le Conseil de l'environnement et du développement durable (CNADS) au Portugal, ainsi que la Commission du développement durable en République slovaque. Dans l'idéal, les stratégies nationales de développement durable devraient être mises en œuvre par des organismes où les partenaires sociaux et les autres parties intéressées sont largement représentés, afin de promouvoir la concertation, le dialogue et des approches plus novatrices.

Encadré 6. Bonnes pratiques en matière de participation des parties intéressées

République tchèque – Le Conseil gouvernemental pour le développement durable, où siègent des représentants des pouvoirs publics, des entreprises, des universités, des ONG et d'autres parties intéressées, est l'instance qui chapeaute les activités d'élaboration, de mise en œuvre et de révision de la stratégie nationale de développement durable.

Portugal – L'un des quatre principes posés dans la stratégie nationale (*Estratégia Nacional de Desenvolvimento Sustentável*) concerne la nécessité de progresser sur la voie d'une société de la solidarité et du savoir, notamment par des interventions visant à renforcer la dimension citoyenne de l'éducation, ainsi que par un meilleur accès à l'information et la participation à la prise de décisions, comme l'illustre le Conseil de l'environnement et du développement durable.

République slovaque – La République slovaque a largement consulté les parties intéressées dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale, et elle fait siéger les principaux groupes représentant les entreprises et organisations non gouvernementales à la *Commission slovaque du développement durable*, qui est chargée de superviser la mise en œuvre de la stratégie.

Indicateurs et Objectifs

L'élaboration et l'incorporation d'indicateurs quantitatifs peuvent aider à éviter des décalages entre les intentions énoncées dans les stratégies nationales et ce qui est ou peut être réalisé dans la pratique. Les statistiques et les indicateurs facilitent grandement l'identification et l'évaluation des arbitrages entre les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable. Les indicateurs peuvent être employés pour suivre les progrès intervenant sur la voie de la durabilité et servir de base à des objectifs de résultats. Ils concourent également à la transparence des politiques et à la responsabilisation des pouvoirs publics dans le cadre des stratégies de développement durable.

La plupart des pays de l'OCDE ont défini un ensemble d'indicateurs en liaison avec leur stratégie nationale. Ces indicateurs varient considérablement selon les pays et sont généralement organisés en thèmes et sous-thèmes. Dans certaines stratégies, ils sont relativement peu nombreux (et portent alors pour la plupart sur l'environnement), alors que dans d'autres, ils forment un vaste ensemble. Ainsi, le programme d'action de la Nouvelle-Zélande repose sur 40 indicateurs articulés autour des thèmes suivants : évolutions démographiques, résilience de l'environnement et des écosystèmes, croissance économique et innovation, compétences et savoirs, niveau de vie et santé, consommation et utilisation de ressources, cohésion sociale. Pour sa part, la Suisse suit le développement durable au moyen du système MONET, lequel rassemble 115 indicateurs portant sur 26 thèmes qui permettent d'observer la situation actuelle et les tendances, ainsi que de voir où la Suisse se situe par rapport à d'autres pays.

Quelques pays affinent leurs approches structurelles et le choix des indicateurs à l'occasion de la révision de leur stratégie nationale. En Norvège, une commission spéciale a proposé un nouvel ensemble d'indicateurs pour étayer le plan d'action du pays en faveur du développement durable, *Agenda 21 national*. Cet ensemble regroupe 16 indicateurs reflétant la valeur – définie comme les effets bénéfiques – des différents éléments de la richesse nationale : capital financier, capital technique, capital humain, capital naturel et capital environnemental. En 2004, la Finlande a révisé et élargi le premier ensemble d'indicateurs

qu'elle avait élaboré en 2000 : celui-ci comporte désormais 68 indicateurs qui se répartissent en huit catégories articulées autour des trois dimensions du développement durable.

Certains pays procèdent à un suivi régulier de leurs progrès sur la base d'indicateurs de durabilité, et quelques-uns ont fixé des objectifs chiffrés assortis d'échéances précises. Ainsi, la stratégie de l'Allemagne fait appel en guise d'objectifs à des indicateurs portant sur la fiscalité, l'économie, l'éducation, la recherche, le logement, l'aménagement de l'espace, la prévention de la criminalité, l'énergie et l'environnement. Baptisée *Assurer l'avenir*, la nouvelle stratégie du Royaume-Uni comporte 68 indicateurs, qui sont tous rattachés à des objectifs précis quantifiables ; l'évolution fait l'objet d'un rapport annuel et le symbole des « feux tricolores » est utilisé pour représenter les aspects qui s'améliorent et ceux qui connaissent une détérioration.

Encadré 7 Bonnes pratiques en matière d'indicateurs et d'objectifs

Autriche – La *Stratégie autrichienne de développement durable* expose 52 indicateurs qui relèvent de quatre domaines d'action – la qualité de la vie en Autriche, l'Autriche, territoire dynamique pour les entreprises, l'Autriche, espace de vie, la responsabilité mondiale de l'Autriche – et comporte 20 objectifs clés qui font l'objet de buts quantifiés assortis de délais.

République tchèque – La stratégie de la République tchèque énonce deux ensembles d'objectifs organisés chacun en six catégories : économie, environnement, social, recherche-développement et éducation, contexte européen et international, bonne gouvernance. Le premier ensemble (116 indicateurs) est utilisé pour suivre l'évolution d'aspects particuliers, le second (24 indicateurs) sert dans le cadre de la communication avec les décideurs et le public.

Irlande – Dans le plan de travail établi par le gouvernement pour élaborer des indicateurs du développement durable en vue de la mise en œuvre de la *Stratégie pour l'Irlande*, il est prévu de concevoir une comptabilité nationale « verte » et une méthode faisant appel à des comptes satellites pour compléter les comptes économiques.

Suivi et évaluation

Les stratégies nationales de développement durable ne sont pas censées être des dispositifs statiques. Il s'agit au contraire de les faire évoluer à mesure que l'on recueille davantage d'informations concernant les priorités, les options technologiques et le rapport coût-efficacité des politiques, et afin de surmonter les problèmes de mise en œuvre. Les stratégies nationales devraient être caractérisées par un souci d'apprentissage, d'adaptation et d'amélioration permanente. Cela nécessite une procédure permettant de suivre la mise en œuvre de la stratégie, d'informer les organismes gouvernementaux et les parties intéressées, et de faire circuler les informations nécessaires aux corrections et perfectionnements. Par exemple, l'Autriche a adopté une « Stratégie d'apprentissage », qui met l'accent sur les rapports et la communication dans l'optique d'élargir la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.

Le Canada et le Royaume-Uni ont tous deux opté pour un mécanisme d'audit indépendant, qui sert d'instrument d'acquisition de connaissances dans l'optique du développement durable. Au Canada, le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), qui dépend du Bureau du vérificateur général, évalue dans quelle mesure les ministères ont mis en œuvre les plans d'action et atteint les objectifs décrits dans leurs stratégies de développement durable, et il en rend compte devant le parlement. Ces stratégies doivent être réexaminées, révisées et présentées à nouveau tous les trois ans, ce qui crée des occasions régulières d'apprentissage et d'adaptation. Au Royaume-Uni, la Commission du développement durable (SDC) créée en 2000 a vu son rôle renforcé en 2005 : d'« ami critique », elle deviendra « organisme de surveillance » et se servira de l'Office national de vérification et de la Commission de vérification pour superviser la mise en œuvre de la stratégie nationale. La Nouvelle-Zélande a nommé un Commissaire parlementaire à l'environnement aux prérogatives analogues mais plus limitées, chargé surtout de contrôler le ministère de l'Environnement.

D'autres pays se sont également attachés à créer des organes de supervision. En Belgique, cette mission a été confiée au Bureau fédéral du

Plan, au sein duquel une « task force » rend compte périodiquement de la qualité des politiques et programmes fédéraux en matière de développement durable. Adopté en 1997, un cadre juridique institue une procédure qui prévoit plusieurs cycles consécutifs de rapports, de plans, de consultations et d'activités de suivi des politiques. En 2004, l'Allemagne s'est dotée d'une Commission parlementaire du développement durable, qui tient des débats en réunion plénière et formule des recommandations à l'intention du gouvernement fédéral concernant la mise en œuvre de la stratégie.

La France a eu recours à un processus d'examen par les pairs unique en son genre pour favoriser le partage de l'expérience acquise avec d'autres pays et l'amélioration continue de sa stratégie nationale. En l'occurrence, elle a élaboré une méthodologie et soumis en février 2005 sa propre stratégie à une revue par les pairs à laquelle ont participé quatre pays partenaires : la Belgique, le Ghana, Maurice et le Royaume-Uni. Les pairs ont formulé 13 recommandations générales et 42 recommandations plus ciblées portant notamment sur les moyens de promouvoir les partenariats pour le développement durable avec les pays en développement, de mettre en place des processus plus participatifs et d'assurer un suivi efficace de la stratégie nationale de développement durable. Les autorités françaises espèrent « qu'une telle approche se révèle d'une utilité générique, qu'elle puisse être utilisée (et davantage développée) par d'autres pays au moyen d'exercices similaires ».

Encadré 8. Bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation

Canada – Le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable a été créé en 1995 à la suite de modifications apportées à la Loi sur le vérificateur général ; le Commissaire est chargé de surveiller les stratégies de développement durable des différents ministères et de faire chaque année rapport au parlement sur l'avancement de la mise en œuvre et les problèmes à surmonter.

France – La France a élaboré une méthodologie pour des revues par les pairs des stratégies nationales de développement durable, qui associe la société civile, des organisations internationales et d'autres pays à la formulation de recommandations concernant le processus, le contenu, les indicateurs et la mise en œuvre.

Royaume-Uni – La Commission du développement durable (SDC) assumera à partir de 2006 un rôle renforcé d'« organisme de surveillance » ; elle sera chargée de suivre la mise en œuvre de la stratégie du Royaume-Uni et de rendre compte régulièrement au Premier ministre des forces et faiblesses constatées.

Références

- Carew-Reid, J., R. Prescott-Allen, S. Bass et B. Dalal-Clayton (1994), *Strategies for National Sustainable Development: A Handbook for their Planning and Implementation*, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Londres, et Union mondiale pour la nature (UICN), Gland, en association avec Earthscan, London. <http://www.nssd.net/references/Reid/main.htm>
- Cherp, A., C. George et C. Kirkpatrick (2004), "A Methodology for Assessing National Sustainable Development Strategies," *Environment and Planning C: Government and Policy* 2004, 22(6).
- Commission européenne (CE) (2004), *National Sustainable Development Strategies in the European Union - A First Analysis by the European Commission*, Commission Staff Working Document, avril 2004. http://europa.eu.int/comm/sustainable/pages/links_fr.htm#_6
- Dalal-Clayton, B. et S. Bass (2002), *Les stratégies de développement durable : Un recueil de ressources*, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Londres : Earthscan Publications Ltd. http://www.nssd.net/res_book.html
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2002), *Guidance in Preparing a National Sustainable Development Strategy: Managing Sustainable Development in the New Millennium*. http://www.un.org/esa/sustdev/publications/nsds_guidance.pdf
- Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2004), Division du développement durable, *Assessment Report on National Sustainable Development Strategies*. <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/nsds/nsds.htm>
- European Environment and Sustainable Development Advisory Councils (EEAC) (2005), *Sustaining Sustainability: A Benchmark Study on National Strategies Towards Sustainable Development and the Impact of*

Councils in Nine EU Member States, EEAC series, Background Study n. 2, Lemma publishers, Utrecht.

http://www.eeac-net.org/workgroups/sustdev_SDBenchmark.htm

Gouvernement de la France (2005), “La stratégie nationale de développement durable de la France : Rapport sur la revue par les pairs et le processus d’apprentissage en commun”, Ministère de l’Ecologie et du Développement durable et Ministère des Affaires étrangères.

International Visegrad Fund (2005), *Proceedings of the Conference on the Implementation of Sustainable Development in Central Europe*, <http://www.rec.hu/sdconference/conclusion.html>

Kirkpatrick C., C. George, J. Curran (2001), *Development of Criteria to Assess the Effectiveness of National Strategies for Sustainable Development*, report for UK Department for International Development, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester, Manchester. <http://idpm.man.ac.uk/iarc/Reports/nssd.pdf>

Mira d’Ercole, M. et A. Salvini (2003), *Towards Sustainable Development: the Role of Social Protection*, OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 12.

Observatoire européen de la science et de la technologie (ESTO) (2000), *National and Regional Programmes and Strategies for Sustainable Development*.

OCDE (2001), *Les lignes directrices du CAD : Stratégies de développement durable*. Comité d’aide au développement.

<http://www.oecd.org/dataoecd/34/10/2669958.pdf>.

OCDE (2002), *La gouvernance pour le développement durable : étude de cinq pays de l’OCDE*.

Swanson D., L. Pintér, F. Bregha, A. Volkery et K. Jacob (2004), *National Strategies for Sustainable Development: Challenges, Approaches and Innovations in Strategic and Co-ordinated Action*. Institut international du développement durable (IIDD) et Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH

<http://www.iisd.org/publications/pub.aspx?id=640>

Annexe : Plans nationaux de développement durable des pays membres de l'OCDE

Pays	Titres et URL
Allemagne	<p>Les perspectives de l'Allemagne – Notre stratégie de développement durable (2002)</p> <p>www.nachhaltigkeitsrat.de/service/download_e/pdf/Perspectives_for_Germany.pdf</p> <p>www.nachhaltigkeitsrat.de/service/links_e/05.html</p> <p>www.bundesregierung.de/Politikthemen/Nachhaltige-Entwicklung-,11409/Die-Nachhaltigkeitsstrategie-d.htm</p> <p>www.umweltbundesamt.de/uba-info-e/sustgerm.htm</p>
Australie	<p>Stratégie nationale pour un développement écologiquement durable (1992)</p> <p>www.deh.gov.au/esd</p>
Autriche	<p>Un avenir viable pour l'Autriche : la stratégie autrichienne de développement durable (2002)</p> <p>www.nachhaltigkeit.at/strategie/pdf/strategie020709_en.pdf</p> <p>www.nachhaltigkeit.at/strategie.php3?strat_strategie.php3</p> <p>www.lebensministerium.at/index</p>
Belgique	<p>Plan fédéral de développement durable (2004-2008)</p> <p>www.cidd.fgov.be/pub/PL200401/PL200401en.pdf</p> <p>www.cidd.fgov.be/pub/detail_pub.stm?pub=PL200401&TPub=Plan</p> <p>www.cidd.fgov.be</p>
Canada	<p>Guide de l'écogouvernement (1995)</p> <p>www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/ggg/Default.cfm</p>
Conseil nordique des ministres	<p>Développement durable – Conséquences nouvelles pour les pays nordiques (2005)</p> <p>www.norden.org/baeredygtig_udvikling/uk</p>
Corée	<p>Projet écologique national pour le nouveau millénaire (2003)</p> <p>eng.me.go.kr/user/index.html</p>
Danemark	<p>Stratégie nationale de développement durable du Danemark : l'avenir de tous – un développement équilibré (2002)</p> <p>www.mst.dk/udgiv/publications/2002/87-7972-279-2/pdf/87-7972-259-8.pdf</p> <p>www.mst.dk/udgiv/publications/2002/87-7972-279-2/html/default_eng.htm</p> <p>www.mst.dk/news/08030000.htm</p> <p>www.mst.dk/homepage/</p>

Etats-Unis	Partenariats pour le développement durable www.sdp.gov/sdp/usgweb/
Finlande	Programme de développement durable du gouvernement finlandais (1998) www.environment.fi/download.asp?contentid=6081&lan=en www.environment.fi/default.asp?node=9732&lan=en
France	Stratégie nationale de développement durable – Enraciner l'avenir dans l'action (2003) www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=4177 www1.enviroment.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=680 www1.enviroment.gouv.fr/article.php3?id_article=1198
Grèce	La stratégie nationale de développement durable de la Grèce (2002) www.minenv.gr/4/41/000/nssd-english-final.pdf www.minenv.gr/4/41/e4100.html
Hongrie	Eléments théoriques et conditions à respecter pour la préparation de la stratégie nationale de développement durable – Document de réflexion (2004) www.rec.hu/sdconference/doc/V4SDHudraftsdstrategy2.doc
Irlande	Développement durable : une stratégie pour l'Irlande (1997) http://www.envirom.ie/DOEI/DOEIPol.nsf/0/62d49d52d4bc449780256f0f003bc7ea/\$FILE/Sustainable%20Development%20StrategyCOPY.pdf www.envirom.ie/DOEI/DOEIPol.nsf/wvNavView/Sustainable+Development:+A+Strategy+for+Ireland?OpenDocument&Lang=#11
Islande	Le bien-être de demain – Stratégie nationale de développement durable de l'Islande (2002) eng.umhverfisraduneyti.is/media/PDF_skrar/Sjalfbar__roun_enska.pdf www.environment.is/
Italie	Strategia d'azione ambientale per lo sviluppo sostenibile in Italia (2002) www.minambiente.it/SVS/svs/docs/strategia_azione_ambientale.pdf
Japon	Plan général de protection de l'environnement (2000) www.env.go.jp/en/index.html
Luxembourg	Plan national pour un développement durable (1997) www.enviroment.public.lu/developpement_durable/publications/PNDD_1999_brochure/PNDD_brochure_00_07_PDF.pdf www.enviroment.public.lu/developpement_durable/publications/PNDD_1999_brochure/index.html www.enviroment.public.lu/developpement_durable/index.html?SID=84e07e9506a7cace52ed8c98f0af3d80
Mexique	Programa para promover el desarrollo sustentable en el Gobierno federal (2002) www.semarnat.gob.mx/semarnat/portal
Norvège	Plan d'action national en faveur du développement durable, Programme national Action 21 http://odin.dep.no/filarkiv/206402/nat_action.pdf
Nouvelle-Zélande	Le développement durable dans le programme d'action de la Nouvelle-Zélande (2002) www.mfe.govt.nz/publications/sus-dev/sus-dev-programme-of-action-jan03.html www.mfe.govt.nz/issues/susdev/

Pays-Bas	Stratégie nationale de développement durable – Quels choix les pouvoirs publics doivent-ils faire ? (2001) www2.vrom.nl/Docs/internationaal/2695%20NSDO%20Samenvatting%20ENG.pdf www2.vrom.nl/pagina.html?id=7388
Pologne	Pologne 2025 : stratégie à long terme de développement durable www.rec.hu/sdconference/doc/PL_strategia.doc www.mos.gov.pl/index_main.shtml www.ceu.cz/edu/ma21/strategy_poland.htm
Portugal	Stratégie nationale de développement durable (2002) www.iambiente.pt/ngt_server/hqtifs/iFileDialog.jsp?path=//Servidor/5829/ENDSing.pdf&action=7 www.iambiente.pt/docs/5421/ENDS_dp.pdf
République slovaque	Stratégie nationale de développement durable de la République slovaque (2002) www.tur.sk/doc_en/Slovakia_NSSD_Final.pdf www.tur.sk/index.stm?apc=0--5ed5460afc52a69ce1aa16a204115b39-1-1&x=86783
République tchèque	Stratégie de développement durable de la République tchèque (2004) wtd.vlada.cz/files/rvk/rur/final_sds_cr_-_eng.pdf http://wtd.vlada.cz/scripts/detail.php?id=5391 wtd.vlada.cz/eng/vybery.htm
Royaume-Uni	Assurer l'avenir – Stratégie de développement durable du gouvernement du Royaume-Uni (2005) www.sustainable-development.gov.uk/documents/publications/strategy/SecFut_complete.pdf www.sustainable-development.gov.uk/publications/uk-strategy/uk-strategy-2005.htm www.sustainable-development.gov.uk/index.htm
Suède	Stratégie suédoise de développement durable – économie, société et environnement www.sweden.se/upload/Sweden_se/english/publications/RK/PDF/RK_Swedens_National_Strategy_Sustainable.pdf www.sweden.se/upload/Sweden_se/english/publications/RK/PDF/RK%20Sustainable%20development.pdf www.internat.naturvardsverket.se www.sweden.gov.se/sb/d/2066
Suisse	Stratégie 2002 pour le développement durable (2002) www.are.admin.ch/are/en/nachhaltig/strategie/index.html www.are.admin.ch/are/en/nachhaltig/
Turquie	Plan national de développement SNDD en cours d'élaboration
Union Européenne	Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable (2001) www.europa.eu.int/comm/sustainable/pages/review_en.htm

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2006 80 2 P) - n° 83714 2006

**STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
BONNES PRATIQUES DANS LES PAYS DE L'OCDE**